

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 05 JUIN 2020 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 29 MAI 2020  
DATE D’AFFICHAGE : 29 MAI 2020  
CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 22  
POUVOIRS : 1  
VOTANTS : 23

L’an deux mil vingt, le cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Étaient présents : Edie ATRIDE, Alain BOURDAUX, Anne BOZZOLA, Isabelle BRUAUX, Guy CABANIE, Christine CAMUS, Stéphane CIGLAR, Florian CLARISSE, Jacques DELPORTE, Patricia DESCROIX, Laurène DORIER, Patricia DUVERGER, Martine FITTE-REBETE, Geneviève GENDRE, Thierry GOMES, Nicolas ISNER, Clément JOLY, Alain LITTIERE, Mehdi ROI, Dany ROUGERIE, et Annie SPEYSER.

Absent représenté : Claire BELTRAMO représentée par Nicolas ISNER

Secrétaire de séance : Jacques DELPORTE

*Délibération D-05062020-1*

## ADMINISTRATION GENERALE : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu’il convient de créer des commissions communales,

**ARTICLE UNIQUE : DECIDE** de créer les commissions communales suivantes :

Fermée aux membres extérieurs:

- Commission Emploi / Logement / Petite-Enfance / Aînés

Ouvertes aux membres extérieurs:

- Commission Environnement/Développement Durable / Espaces verts / Fleurissement
- Commission Travaux bâtiments/Voirie Réseaux Divers/SDESM/NTIC/Communication technique
- Commission Sécurité des biens et des personnes / Circulation / Transports
- Commission Affaires scolaires maternelles / élémentaires / suivi collège et lycée / Rythmes scolaires
- Commission Culture / Fêtes et cérémonies / Patrimoine / Vie Associative / Jeunesse et Sports

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**ADMINISTRATION GENERALE :  
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la composition des commissions suivantes:

**Commission Logement / Petite enfance / Aînés**

**Commission fermée aux membres extérieurs**

Liste Pour Ferrières en Brie 2020

- Martine FITTE-REBETE
- Christine CAMUS
- Anne BOZZOLLA
- Guy CABANIÉ
- Annie SPEYSER

Liste Ferrières Autrement

- Claire BELTRAMO

Liste Agir pour Ferrieres

- Stéphane CIGLAR

**Commission Environnement / Développement Durable / Espaces Verts / Fleurissement**

Liste Pour Ferrières en Brie 2020

- Isabelle BRUAUX
- Annie SPEYSER
- Martine FITTE-REBETE
- Jacques DELPORTE
- Christine CAMUS
- Florian CLARISSE
- Mehdi ROI

Liste Ferrières Autrement

- Claire BELTRAMO

Liste Agir pour Ferrieres

- Stéphane CIGLAR

Membres extérieurs :

Didier LAINARD - Damien BISSON - Cyril MAZEL - Gaëlle CORNET - Karine DELAMOTTE - Alice DA SILVA LECLERCQ

**Commission Travaux BATIMENTS / Voirie Réseaux Divers/ SDESM / NTIC / Communication Technique**

**Liste Pour Ferrières en Brie 2020**

- Dany ROUGERIE
- Jacques DELPORTE
- Thierry GOMES
- Clément JOLY
- Edie ATRIDE
- Patricia DESCROIX
- Alain BOURDAUX
- Florian CLARISSE

**Liste Ferrières Autrement**

- Nicolas ISNER

**Liste Agir pour Ferrieres**

- Stéphane CIGLAR

Membres extérieurs :

Françoise CELAS - Norbert MARDUEL - Damien BISSON

**Commission Sécurité biens et des personnes / Circulation / Transports**

**Liste Pour Ferrières en Brie 2020**

- Guy CABANIE
- Thierry GOMES
- Jacques DELPORTE
- Dany ROUGERIE
- Geneviève GENDRE
- Alain BOURDAUX
- Christine CAMUS

**Liste Ferrières Autrement**

- Nicolas ISNER

**Liste Agir pour Ferrieres**

- Stéphane CIGLAR

Membres extérieurs :

Mr Bruno VALLEE - Patrick MIERLOT - Laurent SORIA - Raphaël MENDES - Carole MORAND - Alice DA SILVA LECLERCQ

**Commission Affaires scolaires maternelles élémentaires/Collèges et lycées/Rythmes scolaires**

**Liste Pour Ferrières en Brie 2020**

- Geneviève GENDRE
- Patricia DUVERGER
- Anne BOZZOLLA
- Laurène DORIER
- Isabelle BRUAUX
- Florian CLARISSE
- Mehdi ROI

**Liste Ferrières Autrement**

- Claire BELTRAMO

**Liste Agir pour Ferrieres**

- Stéphane CIGLAR

Membres extérieurs :

Gaëlle CORNET - Les 2 directrices d'écoles - 2 membres du bureau des associations de parents d'élèves (1 maternelle et 1 élémentaire)

**Commission Culture/Fêtes et cérémonies /Vie associative/Jeunesse et sports/ Patrimoine**

**Liste Pour Ferrières en Brie 2020**

- Patricia DESCROIX
- Geneviève GENDRE
- Isabelle BRUAUX
- Martine FITTE-REBETE
- Anne BOZZOLLA
- Alain LITTIERE
- Christine CAMUS
- Laurene DORIER
- Edie ATRIDE
- Patricia DUVERGER
- Annie SPEYSER
- Florian CLARISSE

**Liste Ferrières Autrement**

- Claire BELTRAMO

**Liste Agir pour Ferrieres**

- Stéphane CIGLAR

Membres extérieurs :

Liliane PRACHT - Jean-Louis SRODA - Céline NICOLO - Nora MDIOUANI - Marie-Françoise KASPI - Raphaël MENDES - Marie-France SANTERRE - Liliane DALMASIE - Françoise CELAS - Claire MEFFRE - Alice DA SILVA LECLERCQ

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**ADMINISTRATION GENERALE :  
COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de porter la composition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à 16 membres.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**ADMINISTRATION GENERALE :  
ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**DELIBERATION**

**Article unique : PROCEDE** à l'élection des 8 membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste Pour Ferrières-en-Brie 2020 :

- Martine FITTE REBETE
- Christine CAMUS
- Anne BOZZOLLA
- Geneviève GENDRE
- Isabelle BRUAUX
- Patricia DUVERGER
- Patricia DESCROIX
- Annie SPEYSER

Liste Ferrières autrement

- Claire BELTRAMO
- Nicolas ISNER

Liste Agir pour Ferrières

- Stéphane CIGLAR

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants: 23

Suffrages exprimés : 23

Ainsi répartis :

Liste Pour Ferrières-en-Brie 2020 : 20 voix

Liste Ferrières autrement : 2 voix

Liste Agir pour Ferrières : 1 voix

Quotient électoral : suffrage exprimé / total des sièges à pourvoir : 2.87

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

La liste Pour Ferrières-en-Brie 2020 obtient 7 sièges

La liste Ferrières autrement obtient 1 siège

La liste Liste Agir pour Ferrières obtient 0 siège

Sont déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du CCAS :

- Martine FITTE-REBETE
- Christine CAMUS
- Anne BOZZOLLA
- Genéviève GENDRE
- Isabelle BRUAUX
- Patricia DUVERGER
- Patricia DESCROIX
- Claire BELTRAMO

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

*Délibération D-06052020-5*

<b>ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</b>
--

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ** les délégués suivants aux Structures Intercommunales :

**COMITE DE TERRITOIRE N°2 - Nord-Ouest Seine et Marnais (SDESM)**

Délégués Titulaires : Jacques DELPORTE, Dany ROUGERIE

Délégué Suppléant : Alain BOURDAUX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPÉS**

Délégué Titulaire : Patricia DESCROIX

Délégué Suppléant : Guy CABANIÉ

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Article 1<sup>er</sup> : ADOPTE** la proposition du Maire suivante :

A compter du 23 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux missionnés est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants:

- le Maire: 31.19 % de l'indice brut 1027
- les 6 adjoints: 15.44 % de l'indice brut 1027
- les 3 conseillers municipaux délégués: 7.72% de l'indice brut 1027
- les 10 conseillers municipaux missionnés: 2.34 % de l'indice brut 1027

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à la présente délibération.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Trois absences consécutives (sauf cas particuliers) aux séances du Conseil Municipal par un conseiller municipal entraîne la suppression de son indemnité le mois suivant le constat de ces absences.

Le versement de cette indemnité reprend dès que le Conseiller municipal a participé à une nouvelle réunion du Conseil Municipal

Les conseillers municipaux auxquels aucune indemnité de fonction n'est allouée, pourront se faire rembourser les frais de déplacement sur production d'un ordre de mission et du justificatif des dépenses engagées.

**Article 2 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 de la commune et suivants

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE UNIQUE : VOTE** la décision modificative N°1 énoncée ci-dessus.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**FINANCES : CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 1 : APPROUVE** la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne relatif au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2020.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**Article 3 : DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6557 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**FINANCES : ADHESION DE LA COMMUNE A CERTAINES ASSOCIATIONS**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : APPROUVE** l'adhésion aux associations suivantes :

- AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)
- Association des Maires Franciliens (LINA)
- Union des Maires de Seine et Marne



- AFDU (Association Française du Développement Urbain)
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine et Marne)
- AMIF (Association des Maires d'Ile de France)
- AMR77 (Association des Maires Ruraux de France – Seine et Marne)
- CAUE77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris)

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011, article 6281 du budget de la commune.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

*Délibération D-06052020-10*

**FINANCES : SUBVENTIONNEMENT CARTE IMAGIN'R**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie

Après en avoir délibéré,

**Article 1 : DÉCIDE** de maintenir la subvention de la Carte IMAGINE'R à hauteur de

- 0 € pour les Collégiens,
- 250 € pour les Lycéens non boursiers
- 136 € pour les Lycéens boursiers avec une bourse inférieure à 10 parts de base ou échelon entre 1 et 4.
- 22 € pour les lycéens boursiers avec une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 à 6.

**Article 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

*Délibération D-06052020-11*

**RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**DELIBERATION**

**Article UNIQUE : APPROUVE** cette modification du tableau des emplois.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

**RESSOURCES HUMAINES : ABROGATION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION**

**DELIBERATION**

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants,

Vu le Décret n°90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2003-604 du 26 juin 2003, modification le décret n°89.259 du 24 avril 1989 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants ;

Vu le Décret n° 2017-1137 du 5 juillet 2017 modifiant le décret n° 90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2000/10/10 en date du 20 octobre 2000 décidant d'appliquer le bénéfice de la prime d'installation aux agents communaux,

**Article UNIQUE : DECIDE** que la prime spéciale d'installation (PSI) soit abrogée à compter de ce jour.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire remercie les élus de leur participation.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal. La séance a été levée à 22h13.



Le Maire,

Mireille MUNCH